

JOUR DE REPOS SUPPLEMENTAIRE

Nous savons qu'il est parfois difficile de faire valoir ses droits à GFI, aussi la **CFDT** vous invite à vérifier le nombre de jours que vous avez personnellement travaillés **du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016**.

Si vous avez effectivement travaillé **plus de 218 jours**, tous les jours supplémentaires sont récupérables. **Contactez vos représentants CFDT** et/ou faites votre demande auprès de votre manager et votre RRH.



La CFDT exige l'application de l'accord ARTT de 2001.

Nous appuyant sur la pratique de 2011 (cf article extrait du journal interne de gfi n° 58 de mars 2011, ci-dessous), la **CFDT** demande : A situation comparable ; traitement identique !

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

ELLE EST FIXÉE AU LUNDI DE PENTECÔTE



Pour l'année 2011, la journée de solidarité est fixée au lundi 13 juin.

Les collaborateurs doivent travailler 7 heures (au prorata pour les salariés à temps partiel) ce jour-là sans que cela ne donne lieu à rémunération (donc pas de majoration de salaire).

Par ailleurs, en 2010, de nombreux jours fériés ayant coïncidé avec des jours non travaillés, le nombre de jours maximum de travail fixé à 218 jours par l'accord RTT a été de 220 jours pour une présence du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 avec un droit intégral à congés payés.

Il convient donc de régulariser, pour les salariés concernés, par l'octroi de deux journées de repos complémentaires qui prennent la

forme d'absences autorisées à poser comme suit :

- ▶ Une journée le lundi de Pentecôte, **lundi 13 juin 2011**
- ▶ Une journée à prendre avec les congés d'été, soit au plus tard le 30 septembre 2011.

Pour ces deux jours, la saisie dans le CRA 35 devra être "absence autorisée" avec commentaire "récup 2010".

Pour les salariés entrés dans le Groupe à compter du 2 juin 2010, le lundi 13 juin 2011 sera travaillé à concurrence de 7 heures (au prorata pour les salariés à temps partiel), sauf à poser 1 jour de congé payé selon les procédures en vigueur. Ces mêmes salariés ne bénéficient pas d'un jour d'absence autorisée pendant les congés d'été 2011.

Des dispositions particulières pourront être prises pour les collaborateurs pour lesquels il existe une contrainte client. Dans ce cas, la situation sera examinée avec le manager et le RRH en charge du périmètre.



**La CFDT revendique
l'octroi d'un jour
de repos supplémentaire
pour tou-te-s
les salarié-e-s.**



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !



PARTICIPATION

Un partage inégal des richesses créées par notre groupe !



Le groupe gfi dégage presque **10 millions d'euros** de résultat. Cette richesse créée par tou-te-s les salarié-e-s est distribuée à hauteur de **62%** aux actionnaires, sous forme de participation aux salarié-e-s : **20€** cette année ! **C'est une totale injustice sociale !** (voir notre communication mensuelle de septembre)

La CFDT revendique une redistribution équitable des richesses entre les actionnaires, les salarié-e-s et l'investissement.

Opération « Don de participation aux Clowns de l'Espoir »

Face au montant dérisoire de notre prime de participation (et c'est loin d'être la première fois !), nous vous proposons de réagir et montrer votre mécontentement en participant à l'opération « *Don de participation aux Clowns de l'Espoir* ».



Nous vous invitons à établir un chèque d'un montant égal à celui de votre participation, ou supérieur si vous le souhaitez, à l'ordre de l'association
« **Les Clowns de l'Espoir** ».

Les chèques sont à remettre **avant le 15 octobre 2016**, à vos représentants CFDT (1) qui les offriront en masse à l'association, en présence des médias.

Bien sûr, l'idée n'est pas de faire une publicité pour vanter l'esprit caritatif de GFI, mais, en plus du geste (le plus important) d'aider les enfants malades, de communiquer sur le faible montant de la participation, de manière élégante, déterminée et utile.

Plus nous serons nombreux/ses à donner, plus nous apporterons un peu de joie et de bonheur aux enfants et plus notre mouvement pacifique marquera les esprits.

(1) Coordonnées de vos représentants CFDT en dernière page.

Vous pouvez aussi envoyer votre chèque par courrier postal à :
Section CFDT Gfi Informatique
TSA 60003
2 rue Mozart
92110 CLICHY LA GARENNE



- ❖ Nous avons rencontré l'association qui nous a donné son accord et son soutien sur cette forme de contestation.
- ❖ Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu (IR) égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. Sauf indication contraire, le justificatif sera établi au nom de l'émetteur du chèque.

Les Clowns de l'Espoir

L'association Les Clowns de l'espoir agit pour permettre que des rencontres d'amour et d'humour puissent avoir lieu.

Des rencontres entre des enfants hospitalisés et des équipes de Clowns, en journée, et de Marchands de sable, le soir.

Il s'agit de passer un moment avec l'enfant, c'est une improvisation dans une chambre : quelques instants pour

évaluer l'univers de l'enfant et s'il le souhaite, intervenir dans la chambre, dans la salle de jeux, également avec les parents, avec les soignants, accompagner parents, enfants au bloc opératoire.

C'est un moment de vie, pour faire tomber les murs de l'hôpital, apporter quelques minutes où on pense à autre chose qu'à la maladie, un moment de gaieté.

C'est aussi permettre aux soignants de poser leurs valises parce que la vie n'est pas facile à l'hôpital, eux aussi sont des hommes et des femmes avec des cœurs qui battent et des hommes et des femmes qui ne sont pas seulement là pour apporter des choses désagréables.

C'est aussi recréer des liens entre les parents et les enfants, pour montrer aux parents qu'on sait encore toucher son enfant, qu'on sait encore jouer avec son enfant tout simplement parce que la maladie a pris tellement de place que les parents ne savent plus comment faire.

Selon un planning hebdomadaire bien établi, les clowns, souvent artistes de théâtre mais pas que.. , interviennent la journée, ils montent l'énergie de l'enfant, puis les Marchands de sable viennent baisser cette énergie en intervenant le soir, ce sont là des conteurs d'un soir, en improvisation, quelques secondes pour mesurer l'univers de l'enfant et l'emporter dans l'imaginaire avant la tombée de la nuit, lorsqu'il y a les changements d'équipes de soignants, lorsque les parents s'en vont, au moment pas toujours facile quand on n'est pas bien et quand on se trouve dans un lit inhospitalier.

En 1993, ils étaient 2 clowns dans un service d'hôpital pour aider l'association Choisir l'Espoir, en 1996 est née Les clowns de L'Espoir et en 2015 ils sont 30 clowns et 20 mds, à intervenir chaque semaine dans 27 services de 10 hôpitaux de la région.

L'association c'est aussi une équipe de bénévoles qui fait tout simplement ce que je suis en train de faire avec... , pour vous parler de l'association et qui a consacré près de 3000 heures de son temps en 2014 .

L'enfance, l'espoir, la joie, le rire, ça semble tellement incompatible avec l'hôpital, le cancer, la souffrance.

LES CLOWNS DE L'ESPOIR osent passer le bout de leur nez rouge dans la chambre des enfants malades.

Ils le font avec délicatesse, avec tact, avec intelligence. Ce sont nos héros, discrets, modestes, indispensables.

Parce qu'un sourire qui apparaît enfin, un éclat de rire qui surgit subitement sur le visage d'un enfant, c'est tout d'un coup l'espoir qui renaît, la guérison qui s'amorce, la vie qui gagne.



Les Clowns Hospitaliers du Nord-Pas de Calais 

EN SAVOIR PLUS ▶

<http://lesclownsdelespoir.fr/>



CE IDF

Subvention voyage individuel

La CFDT est défavorable à l'organisation de voyages par le Comité d'Etablissement IDF, parce que ces prestations coûtent cher et bénéficient à très peu de salarié-e-s. Pour l'année 2015, le CE IDF a dépensé 61 K€, au bénéfice de 52 salarié-e-s, soit une moyenne de 1 200 € par participant-e. (voir notre communication d'avril 2016).



La CFDT a toujours défendu une prestation de type remboursement sur facture. Cette prestation va enfin être proposée aux salarié-e-s !

Le nom de cette prestation : « **Subvention voyage individuel** ».
Sa date de naissance programmée : **lundi 3 octobre 2016**.

Modalités

- ❖ Peuvent y prétendre, les salarié-e-s qui n'ont bénéficié d'aucune subvention relative aux voyages proposés par le CE (voyages, week-end, séjours) depuis trois ans (2014 à 2016).
- ❖ Les salarié-e-s doivent saisir leur demande via le site du CE, à partir du lundi 3 octobre.
- ❖ Le justificatif doit être joint à la demande, au format pdf. Ce doit être une facture nominative au nom du/de la salarié-e, datée de 2016, pour un voyage réalisé avant la date de la demande de subvention.
- ❖ Les factures acceptées sont les billets de train, d'avion ou de bateau, les factures de péage autoroutier, les factures de location de voiture, d'hôtel, de location de gîte, de camping,...
- ❖ Le montant de la subvention ne peut excéder 200 €. Si le montant de la facture est inférieur à 200 €, la subvention est égale au montant de la facture.
- ❖ Les demandes seront servies dans l'ordre d'inscription jusqu'à épuisement du budget de 30 K€.



Et après ?

Le budget total voté est de 30 K€ (coût pour le CE). Les demandes répétées de la **CFDT** de consacrer un budget plus important à cette nouvelle prestation n'ont pas reçu l'approbation des autres membres du CE. Aussi c'est avec ce budget minimaliste que nous allons réaliser ce galop d'essai.

Avec un budget de 30 K€, le CE pourra distribuer 150 subventions d'un montant de 200€.

A ce jour nous ne savons pas quel sera l'intérêt que suscitera cette nouvelle prestation. Deux cas peuvent se présenter :

- Cette nouvelle subvention n'a pas de succès, peu de demandes sont enregistrées, le budget de 30 K€ n'est pas consommé.
- Cette nouvelle subvention a du succès, beaucoup de demandes sont enregistrées, le budget de 30 K€ est consommé rapidement, il reste des demandes non servies.

Les membres du CE sauront en tirer les enseignements :

- Cette nouvelle subvention n'a pas de succès : elle ne sera pas reconduite l'année prochaine.
- Cette nouvelle subvention a du succès : elle sera reconduite l'année prochaine avec un budget plus conséquent. Si le nombre de demandes non servies est important, la CFDT demandera le déblocage immédiat d'un nouveau budget pour 2016.

La CFDT invite tou-te-s les salarié-e-s intéressé-e-s par cette nouvelle prestation à saisir leur demande dès le 3 octobre.

Saisir sa demande sur : <https://www.ce-gfi-idf.com/Menu/OFFRES+du+C.E./Voyages+et+Vacances/Participation+aux+voyages+en+2016/p-256.html>



**La CFDT défend une répartition équitable
au plus grand nombre de salarié-e-s.**

CE IDF

PROPOSITION CFDT

« L'arbre du Noël du CE » (1) est cette année une journée privative au parc Astérix (2). Cette activité est proposée aux salarié-e-s parents d'enfants de moins de 17 ans. Les salarié-e-s sans enfant, ou parents d'enfants tous âgés de plus de 16 ans, ne peuvent pas en bénéficier.



A plusieurs reprises, la CFDT a proposé qu'une activité identique soit proposée aux salarié-e-s exclu-e-s. La proposition est la suivante :

- Activité identique à celle de « L'arbre du Noël du CE » (1)
- Proposée aux salarié-e-s sans enfant, ou parents d'enfants âgés de 16 à 26 ans.
- La présence du parent salarié-e gfi n'est pas exigée.
- Activité programmée au printemps, intitulée « Fête du printemps du CE ».

Qu'en serait-il des salarié-e-s parents d'enfants de moins et de plus de 16 ans nous demandez-vous ?

Réponse : Pour ceux/celles qui souhaitent participer à ces activités, ils/elles accompagnent leurs plus jeunes enfants en décembre, et au printemps ils/elles accompagnent, ou pas, leurs grands enfants.



(1) *Nous ne revenons pas sur l'intitulé de cette activité qui nous semble inadapté pour une instance laïc. Ce n'est pas le sujet que nous traitons ici.*

(2) *Journée privative : Le parc est fermé au public, l'accès est réservé à plusieurs CE. L'avantage est un accès facilité et plus rapide aux manèges.*

FORFAIT-JOURS

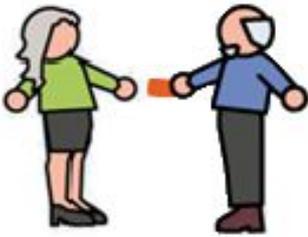
La conclusion d'une convention de forfait-jours impose 4 conditions cumulatives, à savoir en complément de l'avenant :



- ❖ Une réelle autonomie dans l'organisation de son emploi du temps.
- ❖ L'existence d'un accord collectif permettant de conclure une telle convention.
- ❖ Des règles de suivi de la charge de travail des salarié-e-s
- ❖ Une convention individuelle de forfait rédigée et explicitement acceptée par les salarié-e-s.

DUOS DE DEMAIN

Depuis le lancement du partenariat avec **France terre d'asile** et de l'opération « Duos de demain », déjà 34 adhérent-e-s franciliens de la Cfdt se sont engagé-e-s à parrainer un réfugié. Et pourquoi pas vous ?



DUOS DE DEMAIN

1 000 PARRAINAGES CITOYENS
POUR LES RÉFUGIÉS

L'engagement citoyen pour le parrainage des réfugiés:
une autre clé d'une intégration réussie



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

REJOIGNEZ L'INITIATIVE, DEVENEZ PARRAIN !

La crise migratoire que connaît aujourd'hui l'Europe, principalement en raison des conflits armés du Moyen-Orient, de Libye et d'Afrique de l'Est, implique la mobilisation de tous les acteurs institutionnels et associatifs.

L'accueil des réfugiés de guerre en Europe et en France est un défi immédiat mais peut être aussi celui des années à venir, auquel France terre d'asile continuera de prendre sa part en lançant l'opération de parrainages citoyens des « Duos de demain », qui

s'inscrit dans le cadre de la démarche européenne d'accueil des réfugiés.

Le principe est simple : une personne vivant en France deviendrait la marraine ou le parrain bénévole d'un(e) réfugié(e) ayant obtenu l'asile, et donc appelé(e) à demeurer en France, afin de contribuer à son intégration.

Notre objectif est de construire un réseau de 1 000 parrainages en 2016.

« Quelqu'un qui a obtenu le statut de réfugié mérite qu'on l'aide et qu'on l'accueille chaleureusement, mais ce n'est pas toujours le cas. Être parrain d'un réfugié est une expérience unique, qui permet de se sentir plus humain. J'ai trouvé libérateur d'avoir ces échanges, de façon totalement déintéressée. Être le parrain d'Othman a représenté pour moi une source d'inspiration et d'humilité. »

Paul, parrain d'Othman, un musicien réfugié en Angleterre.



Contactez Marco ZANCHETTA parrainage@france-terre-asile.org

EN SAVOIR PLUS ▶

https://www.cfdt.fr/portail/ile-de-france/enjeux/europe-international/video-refugies-la-cfdt-inaugure-un-partenariat-avec-france-terre-d-asile-srv2_343730



CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr	
Ile de France	Ibrahima BADIANE	cfdt.ibrahima@gmail.com	
	Consuelo FELIU LLOMBART	gfi.cfdt@gmail.com	
	Patrick LOU	lou.cfdt@free.fr	
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com	07 81 75 43 01
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr	
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com	
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr	
Sud-Ouest	Didier POUSSON	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com	

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
-------	--------------	--	--

Hors UES

GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
------------------------	-----------------	--	--

COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
-----------------	------------------	--	--

GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	
---------------------------	--------------	--	--

GFI INFORMATIQUE TELECOM	Marie-Claire VIGUIER	cfdtgfiit@free.fr	
---------------------------------	----------------------	--	--

Business Document	Dominique BERNARDINI	cfdt.bdoc@gmail.com	06 11 78 72 93
--------------------------	----------------------	--	----------------

